

<http://snetap-fsu.fr/CHSCHT-Ministeriel-du-29-mars-2018.html>



# Compte-rendu du CHSCHT Ministériel du 29 mars 2018

- Les Dossiers - Santé et Sécurité au Travail -

Date de mise en ligne : mardi 3 avril 2018

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Le [CHSCT](#) Ministériel du [MAAF](#) du 29 mars 2018 était présidé par Madame Anne Perret, présidente du CHSCTM.

Le [CHSCT-M](#) est composé de 7 représentants des personnels de signés par la [FSU](#) (3), [FO](#) (2), [UNSA](#) et [CFDT](#) (1 chacun).

Étaient présents à ce CHSCT-M :

**Pour la FSU :** Didier HERBERT, secrétaire du CHSCT-M, Olivier Gautier, Jacques Tuzet, Olivier Jullin et Marc Versepuech comme expert.  
FO (3) et la CFDT (2) étaient présents.

**Pour l'administration :**

SRH : J.-P. Fayolle, G. Jourdan, M.C Hamon, M. Lenfant, I. Fabre et P. Durand et A Le Rumigo  
[DGER](#) : J.L. Tronco ;  
[DGAL](#) : F. Stainer

Étaient aussi présents : les [ISST](#) et un [IGAPS](#).

Tout d'abord, nous avons lu une [déclaration liminaire](#). [FO](#) et la [CFDT](#) ont aussi lu une déclaration liminaire.

Pour répondre à la déclaration de la [FSU](#) et à l'avis voté à l'unanimité par le CHSCTM en octobre 2017 pour la mise en place d'un groupe de travail sur les agressions et mises en cause par les usagers des personnels de l'enseignement, la [DGER](#), après avoir souligné que « 75 % des [EPLEFPA](#) sont engagés dans la rédaction d'un plan [RPS](#) », a exposé les différents dispositifs qui selon elle, permettent de répondre aux situations de souffrance ou stress des personnels des EPLEFPA :

" Les équipes de direction sont les premiers recours.

" « Si cela ne suffit pas », il existe un dispositif autour de parcours de carrière pour changer de section ou option quand on est enseignant (16 demandes depuis septembre 2017).

" Il existe aussi un dispositif de reconversion pour changer de métier (70 intentions, 10 demandes complètes).

" 60 à 70 enseignants se sont inscrits dans le dispositif de congé formation ou mobilité.

" En cas de souffrance ou difficulté, les enseignants peuvent demander une visite-conseil (23 ont été demandées pour 1084 inspections au total). Les inspections sur le « climat social » peuvent aussi répondre à des situations plus généralisées (17 inspections de ce type).

Enfin, 78 inspections/appuis à la prise de fonction des directeurs ont été effectuées.

ü

" En cas d'agression, une note de service active le dispositif (signalement, protection fonctionnelle). M. Jourdan du SRH précise que la protection fonctionnelle est définie dans l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (dite loi Le Pors).

" Les [IGAPS](#) peuvent aussi constituer un recours.

" Enfin, M. Tronco a cité les médiateurs de l'EA (MM. Brethes et Collet) qui ont été invités à présenter le dispositif.

MM. Brethes et Collet sont en poste depuis le 1er septembre 2016.

<http://www.chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/organisation-orientations-et-evolution-de-lea/acteurs-de-lea/dger/mediateurs-de-lea.html>

Le décret n° 2015-457 du 21 avril 2015 relatif au médiateur de l'enseignement agricole technique et supérieur a donné une assise juridique à la fonction.

Quatre articles (D. 810-2 à D. 810-5) ont été insérés dans le code rural et de la pêche maritime. Les médiateurs ne viennent jamais « en premier rideau », pour résoudre de manière amiable (non-contentieuse) un litige. Ils peuvent être saisis par des usagers ou des agents des EPLEFPA et des écoles du Sup.

L'article D. 810-5 a introduit une nouveauté : la DGER peut demander l'intervention d'un médiateur en cas de litige collectif. C'est une « question assez difficile ». « Nous intervenons actuellement sur ONIRIS et l'EPLFPA de Pontivy. » Les médiateurs ont traité 131 dossiers et deux litiges collectifs (55 dossiers d'usagers, 78 d'agents). Ils sont aussi les correspondants du « défenseur des droits ».

Pour la FSU : Cette énumération des dispositifs, que l'Administration s'est engagée à rassembler dans une « fiche globale », ne répond pas à la demande initiale du CHSCTM unanime. Le SRH lui-même avait alors proposé d'entendre le groupe de travail aux OS présentes au CTM... pour revenir sur sa position : « qu'apporterait de plus un groupe de travail ? » !!! Nous maintenons notre exigence d'un groupe de travail.

## I) Adoption du PV

Le PV a été adopté et FO s'est abstenu lors du vote.

## 2) Etat d'avancement du plan d'action des SEA (Services d'Économie Agricole)

A. Crozat a d'abord rappelé le contexte difficile des SEA et la sortie du rapport ORSEU suite à une demande d'expertise du CHSCTM. Elle a ensuite présenté un tableau intitulé « Plan d'accompagnement des SEA ».

Ce plan s'articule sur 3 axes : axe médiateur, axe ressources humaines et axe accompagnement.

Pour la FSU : Certes, des évolutions positives sont constatées en SEA mais les remontées du terrain font état encore de nombreux dysfonctionnements. De plus, les échecs notés « imédiates » dans le tableau, ne signifient pas « résolues » comme par exemple le point 1.8 « informer le plus rapidement possible les SEA sur les décisions politiques etc ».

ü

## 3) Exécution du PNP (Plan National de Prévention)

## triennal- Croisement des actions avec circulaire DGAFP du 28 mars 2017

La présidente a présenté le bilan d'exécution du PNP pour l'année 2017 et elle a croisé les thèmes de la circulaire du 28 mars 2017 avec le PNP.

Pour la FSU : l'exécution du PNP se termine cette année (plan triennal) et certains points n'ont pas été suffisamment approfondis comme dans le point 2.4 sur les risques psycho-sociaux concernant l'application de la note de service du 29 juillet 2014 et au point 2.6 sur l'étude d'exposition des agents aux produits chimiques qui n'a toujours pas été menée.

### 4) Elaboration du bilan d'activité global (article 61 du décret 82-453 du 28 mai 82)

Il nous a été présenté un bilan des accidents de service, du travail et de trajet.

La présidente nous a invités à consulter les données communiquées dans d'autres instances représentatives (CTM) à propos des autres éléments prévus à l'article 61 du décret du 28 mai 82 et non présentés à ce CHSCTM.

Pour la FSU : C'était la première fois qu'en CHSCTM, une ébauche de rapport annuel était présentée suite aux demandes répétées de la FSU. Concernant le tableau des accidents présentés, visiblement les données chiffrées sont inexactes avec une sous-déclaration manifeste. Nous avons donc dit que ce tableau ne correspondait pas à la réalité et que les établissements avaient une obligation de faire remonter ces données comme la réglementation le préconise. Quant aux autres éléments prévus à l'article 61 du décret et non présentés, nous avons dit qu'ils devaient être dorénavant joints à ce bilan d'activité.

### 5) Présentation du rapport d'activité des ISST et bilan de l'institut d'accompagnement psychologique et de ressources (IAPR)

P. Clavel, ISST, a présenté le rapport annuel des ISST.

En 2017,

- 83 inspections ont été réalisées contre 102 en 2016 ;
- 40 % des inspections ont été réalisées en DDI ;
- sur 4 ans, 310 inspections ont été réalisées dont 94 en abattoir.

Pour la FSU : Nous avons regretté l'absence de données sur les non-conformités car s'il y a « contrôle » comme le stipule l'article 5.2 du décret du 28 mai 82, il doit y avoir des non-conformités. Nous avons demandé de disposer, au minimum, des résultats des « contrôles par organismes tiers » (conformité incendie, ascenseur etc). La présidente a refusé de s'engager sur ce point.

## 6) Bilan de l'institut d'accompagnement psychologique et de ressources (IAPR)

Le bilan a été présenté par M. Lenfant. Il s'agit d'une prestation prévue dans la note de service du

Bilan 2017 et fin 2016 :

- prestation 1 : 167 demandes sur signalement des assistantes sociales et des médecins et qui concernent à 60 % des difficultés professionnelles ;
- prestation 2 (conseils auprès des « managers ») : 35 demandes et qui concernent à 71 % des conseils à l'encadrement.

**Pour la FSU : Ce bilan de montre la nécessité d'une telle prestation et correspond aussi à une de gradation des conditions de travail. Certains régions n'ont pas utilisé ce dispositif alors que des agents sont en souffrance, il faut regarder si l'information est bien passée.**

**Nous avons demandé le même bilan pour l'INAVEM, ce qui a été accordé par la présidente.**

## 7) Enquête de reclassements

La présidente nous a présenté un tableau (donnée en séance) répertoriant les différents reclassements au MAA suite à la demande du CHSCTM en 2017.

La moitié des structures auraient répondu à l'enquête. Dorenavant, la présentation sera annuelle.

Pour la FSU : Nous nous félicitons de la production de cette enquête même si nous déplorons la faiblesse des remontées des structures. À l'avenir, cette enquête annuelle permettra ainsi d'avoir une vue globale des reclassements au MAA.

Nous avons aussi dénoté les difficultés rencontrées par les collègues « enseignants » à reclasser notamment pour les agents contractuels sur budget qui n'ont pas de possibilité de reclassement.

## 8) Signalement de agressions : bilan 2017

La présidente nous a présenté le tableau de remontée des agressions pour l'année 2017. On constate une baisse des agressions sur 2017 (68 contre 82 en 2016).

Les agressions proviennent principalement des DD(CS)PP et des DDT(M).

Il n'y aurait pas d'agression dans l'enseignement supérieur.

Pour la FSU : Chaque année, on constate des sous-déclarations notamment dans l'enseignement, il faut trouver une solution pour qu'il y ait des remontées aussi proches que possible de la réalité de terrain.

## 9) Médecine de prévention

La présidente a présenté un tableau faisant état de la médecine de prévention en services de centres (en

pie ce jointe).

Il apparait que de nombreuses structures n'ont toujours pas de mesure de prévention.

Pour la FSU : Nous avons comparé le tableau fourni avec le précédent qui avait été présenté lors du CHSCTM du 25 novembre 2016. Dans la plupart des structures, la situation s'est dégradée.

Evolution des structures sans mesure de prévention :

Évolution des structures	Ens tech	ens sup	DRAAF	DD( CS) PP	DDT (M)
le 25/11/2016	17	4	2	13	5
le 29/mars/2018	32	4	6	18	13

Pour la FSU, cette situation n'est plus acceptable, nous avons aussi renouvelé notre demande de création d'un véritable service de mesure de prévention au MAA comme le prévoit le guide juridique relatif au décret 82-453 du 28 mai 82.

Nous avons aussi réaffirmé que la mesure de prévention est une spécialité et que les mesures de gestion généralistes ne constituent pas une alternative adaptée.

## Avant-propos par la FSU et relatif à la mesure de prévention

Les membres du CHSCTM constatent une dégradation de la mesure de prévention en DD(CS)PP, en DDT(M), en DRAAF, dans l'enseignement supérieur et dans l'enseignement technique par rapport à la présentation du 25 novembre 2016 en CHSCTM.

En conséquence, ils demandent que tous les agents du MAA, quel que soit leur statut, aient accès à un service de mesure de prévention conformément au décret 82-453 du 28 mai 82.

Vote « pour » à l'unanimité des organisations syndicales représentées

## 10) Groupe de travail « Crédits » du 15 mars 2018 retour d'information

La présidente a présenté les demandes de crédits pour l'année 2018.

La note de service relative aux crédits du CHSCTM 2017 est pratiquement identique à celle pour les crédits 2018.

Les demandes de crédits s'élevaient à 182 871 euros contre 169 648 en 2017.

Pour les DRAAF, on passe de 5 demandes en 2017 à 2 en 2018 ;

Pour l'enseignement supérieur, on passe de 5 en 2017 à 1 en 2018 ;

Pour l'enseignement agricole, on passe de 22 demandes à 26 pour 2018 ;

Pour les DD(CS)PP, on passe de 18 demandes en 2017 à 11 demandes en 2018

Pour les DDT(M), une seule demande est enregistrée.

Pour la FSU : Nous avons relevé la faiblesse des crédits du CHSCTM et le caractère restrictif de la note de service qui réduit, de fait, drastiquement les demandes potentielles de crédits.

Nous avons donc proposé l'avis ci-dessous au CHSCTM.

### **Avis proposé par la FSU et relatif au montant des crédits du CHSCTM**

Les membres du CHSCTM demandent une augmentation significative des crédits du CHSCTM qui sont actuellement de quelques euros par agent-e.

De plus, ils demandent des conditions moins restrictives d'accès à ces crédits (note de service) et une visibilité publique de ces crédits auprès des directions.

En effet, le nombre de demandes est faible alors que les besoins sont réels.

**Vote « pour » à l'unanimité des organisations syndicales présentes.**

## **11) État d'avancement dans les structures des plans RPS**

L'administration a présenté un tableau récapitulatif qui est une évolution du tableau présenté au CHSCTM du 22 mars 2017. Ce tableau concerne l'administration centrale, l'enseignement supérieur et les DRAAF.

Pour la FSU : Les tableaux présentés sont peu lisibles et les actions sont difficilement vérifiables.

De plus, la FSU a relaté à ce CHSCTM les grandes difficultés rencontrées à l'[ENV](#) de Toulouse par les personnels. Aussi, la FSU a proposé aux membres du CHSCTM l'avis ci-dessous.

### **Avis proposé par la FSU et relatif à l'École Nationale Vétérinaire Toulouse (ENVT)**

Le CHSCTM déplore la situation de grade à l'ENVT. Il soutient la volonté des élus du [CHSCT](#) de l'école de recourir à l'expertise agréée au titre de l'article 55 du décret 82-453 du 28 mai 82 afin d'établir un diagnostic partagé de la situation de cet établissement.

Le CHSCTM souhaite être informé régulièrement des résultats de la démarche engagée. **Vote : 5 pour, 1 abstention de la CFDT**

## **12) Plan triennal d'action de prévention des [TMS](#) en abattoirs de boucherie : état d'avancement à la fin 2017, actions 2018**

La présidente a présenté l'état d'avancement du « Suivi du plan d'action de prévention des troubles musculo-squelettiques en abattoir ».

N. He rault- Moignard a commente la formation e-learning qui devrait e tre accessible aux agent-e-s en poste en abattoir d'ici la fin de l'anne e. Cette formation d'une dure e d'environ une heure et demie est constitue e de plusieurs modules inde pendants.

F. Stainer de la [DGAL](#), suite a une remarque de la FSU sur les protocoles cadres non applique s, a indique que le prochain CT Alimentation traitera de l'application des protocoles cadres en abattoir.

La pre sidente a poursuivi en indiquant que des groupes de discussion seraient instaure s dans les abattoirs volontaires. De plus, une confe rence consacre e aux espaces de discussion administrations/OS du CHSCTM se tiendra le 24 mai 2018.

üüüüüüüüPour la FSU : Nous sommes tre s re serve s sur le principe de la cre ation d'espaces de discussion dans les abattoirs. Nous avons rappele que des re unions de service, des CT et des CHSCT existent et qu'il n'est pas souhaitable d'instaurer des instances « bis » non repre sentatives et donc sans le gitimite .

A notre demande, la pre sidente a acte l'invitation d'Amandine Gautier au prochain CHSCTM de juin. En effet, Amandine Gautier, e tudiente a Sciences Po Lyon, a soutenu avec succe s une the se intitule e : « Douleurs en chai ne.

Une approche multi-niveaux de la sante au travail des agents de l'E tat en abattoir. » Le CHSCTM est a l'origine de la the se d'Amandine Gautier et la FSU salue le travail fourni qui permet de re-contextualiser l'inspection en abattoir de boucherie.

Par contre, la FSU souligne le retard pris sur deux points essentiels du « Suivi du plan d'action de pre vention des troubles musculo-squelettiques en abattoir ». Nous avons donc propose l'avis ci-dessous aux membres du CHSCTM.

### **üAvis propose par la FSU et relatif au suivi du plan d'action de pre vention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) en abattoir**

Les membres du CHSTM regrettent le retard pris sur le de roulement du plan d'action sur l'e laboration du guide me thodologique pre vu a l'axe 3.1 et sur le marche de prestation d'une ressource experte en ergonomie pre vu a l'axe 3.3.

**Vote « pour » a l'unanimite des organisations syndicales pre sentes.**

## **13) Questions diverses**

### **1) Point sur la consolidation me dicale (a la demande de la FSU)**

L'administration a de fini la consolidation me dicale comme un e tat de sante qui n'est plus e volutif sans pour autant correspondre a la gue rison.

A la question de la FSU : un expert me dical peut-il fixer une date de consolidation ante rieure de plusieurs mois a la consultation et sans avoir vu le patient ? l'administration n'a pas re pondu pre cise ment...

A la question de la FSU : qui demande la consolidation ? L'administration a répondu que seuls l'administration ou un médecin pouvaient le faire.

Pour la FSU : Le fonctionnement des commissions de réforme est opaque et très souvent est de favorable aux intérêts des agents. Par ailleurs, certaines informations fournies aux OS sur la consolidation à la [DDCSPP](#) d'Ille et Vilaine, sont fausses.

ü

## 2) Point sur la convocation des médecins spécialistes en commission de réforme (à la demande de la FSU)

L'administration nous a informé de la possibilité pour un agent, dont le dossier est traité en commission de réforme, de faire venir un expert mais ce sera à sa charge.

## 3) Point réglementaire sur les chantiers forestiers pédagogiques (à la demande de la FSU)

L'Administration a présenté les évolutions réglementaires importantes récentes concernant les chantiers forestiers (cf. notamment le décret n°2016-1678 du 05/12/2016 et la circulaire du 26 janvier 2018).

üüü

Pour la FSU : Nous avons rappelé l'intérêt de ces textes mais souligné que dans le cadre de certaines formations, nous organisons nous-mêmes des chantiers forestiers dans un cadre pédagogique.

La question de l'exposition aux risques se pose donc de manière un peu différente que celle des chantiers classiques. Il y a des fragilités et des contraintes qui doivent être prises en compte.

Le représentant de la DGER a avoué être un peu court sur la question, être d'accord pour l'inscrire à l'ODJ d'un [CTEA](#) mais a dit ne pas s'engager sur un groupe de travail.

La question de l'application de la réglementation dans le cadre d'un chantier-école se pose de manière aiguë. Pour exemples, la question de la formation [SST](#) (les nouveaux textes exigent que tous les travailleurs d'un chantier doivent avoir suivi une telle formation).

Quid de nos élèves, apprentis, stagiaires ?

Quelles exigences ?

Quel financement pour les formations des élèves et des enseignants ? ...),

celle de la protection des travailleurs en cas d'intempéries, celle des équipements de protection (avec quels moyens ?), la place des régions, de l'Etat, la question de la responsabilité.

La FSU a également alerté sur les dangers à « créer du droit », comme en Auvergne-Rhône-Alpes où un mineur a par exemple créé un modèle de lettre de mission, à destination d'un responsable de chantiers, en dehors de toute base réglementaire. La mise en place d'un groupe de travail associant les enseignants-formateurs est indispensable.

**Avis proposé par la FSU et relatif aux chantiers forestiers**

Le CHSCTM rend hommage au collègue formateur du [CFPPA](#) de Saugues de ce de sur un chantier « e cole » le 22 septembre 2016.

Plusieurs textes réglementaires sont parus récemment à la suite de cet accident. Le CHSCTM alerte sur la nécessité pour les EPLEFPA de s'y conformer.

Ce n'est pas aux seuls collègues formateurs d'assumer la responsabilité de la sécurité sur les chantiers.

Le CHSCTM demande la mise en place d'un groupe de travail permettant de transposer la réglementation aux chantiers « e coles ».

**Vote : pour : 5 et 1 abstention de la CFDT**

üüü

" **Didier Herbert (0629821965),**

" **Antonio Dos Santos (0160623300)**

" **Laurence Brault (0620806358)**

" **Olivier Gautie (0561003070)**

" **Jacques Tuzet (0687717945) " Olivier Jullin (0633837766).**